

Châtillon, le 24/09/2026

Madame, Monsieur,

Je vous serais très obligée de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 A 18H00
A LA FOLIE DESMARES**

Les débats seront diffusés en direct sur le site internet de ville.

ORDRE DU JOUR

I - Information

Protection fonctionnelle octroyée automatiquement depuis le 27/07/2026 à Madame ESTEVAO en vertu de l'article L.2123-35 du CGCT

II – Délibérations du conseil municipal

➤ ADMINISTRATION GENERALE

Point - Retrait de la protection fonctionnelle accordée automatiquement à Madame ESTEVAO, conseillère municipale, au titre de l'article L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales

Point - Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Nadège AZZAZ, Maire de la Commune au titre de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales



Par délégation,

Elodie DORFIAC

Première Adjointe à la Maire